

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CHLORURE DE SODIUM

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CHLORURE DE SODIUM

Numéro du produit 20327

Synonymes; marques commerciales

SALT, ROCK SALT, SALT PDV, SEA SALT, SANAL P, SUPERSEL GRADES, SALT TABLETS, BROXO 16-15, ROCK SALT WHITE, SNOW CLEAR, ROCK SALT WHITE, SALT MICROFINE, SALT AQUA DUXION 15/25, SALT BROXO 6-15, SALT WATERSOFT REGESAL GRAN, NATRIUMKLORID VACUUM COMPACTED 6-1, SALT IND K1.4-0.4, SALT BROXETTEN, CHLORURE DE SODIUM (PDV) INDUSTRIEL, SEL ADOU. D'EAU AXAL PRO, CHLORIDE DE SODIUM (PDV) FCC ED.7, CHLORIDE DE SODIUM (PDV) ESCO, SALT HYDROSOFT GRAN, SALT REGENIT TABLETS, SALT IND REF STD, SUPERFINE S, SALT TABLETS CLARAMAT, SEL INDUSTRIEL K 3.2/1.5, GRITTING SALT, SOD CHLORIDE VACUUM FG ALA, AQUASOL, MARINA PLUS SALT TAB ESCO53758, SALT GRANULAR HYDROSOFT, SALT PDV IND, SALT WATERSOFTENER K 18-5, SUPRASEL MICROZO PDV, SOD CHLORIDE SUPRASEL PDV, DEAD SEA SALT MPSC2, COMPACT SALT 6/15, SALT IND K0,7/0,16 O&G, SEL MER MEDIO, SOD CHLORIDE PDV DENDRITIC, SALT TABLETS, SEL EPURE FIN SECHE, CALCIOSINE, ESCO PDV SALT,

SUPRASEL XFINE HNO, CHLORURE SODIUM PE U FR

Indications sur l'enregistrement REACH

exempté – annexe V exempté par article 2(7) Ce produit n'est pas classé dangereux, les

SODIUM CHLORIDE PH, DRILLING SALT PVD O&G, APISAL SOD CHLORIDE, SEL PASTILLE AQUA NATURE, SEL PASTILLE AQUA CLASSIC, SALT BROXO TAB, SALT MICROFINE, SEA SALT FINE, SEL RAFFINE FIN 170MICRON, SANAL P PH, SOD CHLOR

données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

 Numéro CAS
 7647-14-5

 Numéro CE
 231-598-3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Applications industrielles diverses Pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions SAS

Immeuble Cityscope 3 rue Franklin

93108 Montreuil Cedex

France

+33 (0)1 85 57 46 00

SDS.EMEA@univarsolutions.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence

national

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Sds No. 20327

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé Non Classé

humaine

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE 231-598-3

Mentions de danger NC Non Classé

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur. La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom du produit CHLORURE DE SODIUM

Indications sur exempté – annexe V exempté par article 2(7) Ce produit n'est pas classé dangereux, les

l'enregistrement REACH données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

 Numéro CAS
 7647-14-5

 Numéro CE
 231-598-3

Indications sur les Estimation de la toxicité aiguë (orale) : 3500 mg/kg
composants Estimation de la toxicité aiguë (cutanée) : > 10000 mg/kg

Arvio akuutista myrkyllisyydestä (hengitettynä): > 42 mg/l 1 heure Poussières/brouillard

Commentaires sur la

composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

3.2. Mélanges

Nom Du Produit Chimique Sodium chloride

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Déplacer la personne touchée à

l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le

nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire.

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Contact cutané Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements

contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin

rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact oculaire Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas combustible. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Rester contre le vent

pour éviter l'inhalation de gaz, vapeurs, émanations et fumées.

Produits de combustion

dangereux

Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Chlore. Oxydes des substances suivantes: Sodium.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un matériau inerte, humide, non-combustible. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Garder le personnel non indispensable et non protégé éloigné du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

de l'environnement

Précautions pour la protection Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eviter la formation et la dispersion de poussières. Enlever le déversement avec un aspirateur ou collecter avec un balai et une pelle, ou assimilé. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de

sécurité. Eviter l'inhalation de poussières et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la formation et la dispersion de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil

respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de

quitter le lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien

ventilé. Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Protéger de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker à l'écart

des produits suivants: Acides. Métaux alcalins. Oxydants puissants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants

Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

DNEL Travailleurs - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 295.52 mg/kg p.c. /jour

Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 2068.62 mg/m³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 295.52 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2068.62 mg/m³

Population en général - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 126.65 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 443.28 mg/m³ Population en général - Orale; Court terme Effets systémiques: 126.65 mg/kg p.c. /jour Population en général - Orale; Long terme Effets systémiques: 126.65 mg/kg p.c. /jour Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 443.28 mg/m³ Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 126.65 mg/kg p.c. /jour

PNEC eau douce; 5 mg/l Sol; 4.86 mg/kg

Station d'épuration des eaux usées; 500 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection





Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques

indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme

européenne NF EN 166.

Protection des mains Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants,

qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc (naturel, latex). Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.6 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la

norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et

du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants

en enlevant les vêtements contaminés.

Protection respiratoire Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un

appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à particules, type

P2. EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Solide Granules. Cristaux.

Couleur Incolore. à Blanc.

Odeur Sans odeur.

Seuil olfactif Pas d'information disponible.

pH pH (solution diluée): 6 - 9 @ 0.5%

Point de fusion 800 - 802°C

Point d'écoulement Pas d'information disponible.

Point de congélation Pas d'information disponible.

Point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition

1413 - 1465°C

Point d'éclair Non applicable.

Taux d'évaporation Pas d'information disponible.

Facteur d'évaporation Pas d'information disponible.

Inflammabilité (solide, gaz) Pas d'information disponible.

supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou limites

d'explosivité

Limites

Pas d'information disponible.

Autre inflammabilité Pas d'information disponible.

Pression de vapeur 0 mbar @ 20°C

Densité de vapeur Pas d'information disponible.

Densité relative 2.16

Densité apparente 1050 - 1300 kg/m3

Solubilité(s) Soluble dans l'eau.

310 g/l eau @ 18°C

Coefficient de partage log Pow: -3

Température d'autoinflammabilité

Pas d'information disponible.

Température de décomposition

Pas d'information disponible.

Viscosité Pas d'information disponible. Propriétés explosives Pas d'information disponible. **Explosif sous l'influence d'une** Pas d'information disponible.

flamme

Propriétés comburantes Pas d'information disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction Pas d'information disponible. Taille de particules Pas d'information disponible.

Poids moleculaire 58.44

Volatilité Pas d'information disponible.

Concentration de saturation Pas d'information disponible.

Température critique Pas d'information disponible.

Composé organique volatile Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de

stockage. Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées. Protéger de l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides. Métaux alcalins. Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition dangereux thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Chlore. Oxydes

des substances suivantes: Sodium.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL50

3 500,0

mg/kg)

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 3 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅o cutanée) DL₅o > 10000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅o inhalation) CL₅o (1h) >42 mg/l, Inhalatoire, Poussières/brouillard, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires Peut être légèrement irritant pour les yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vitro

Essais de génotoxicité - in Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

vivo

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

fertilité

Toxicité pour la reproduction - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

développement

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ToxicocinétiqueLa substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation Les poussières à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

Ingestion Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.

Contact cutané Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

Contact oculaire Des particules solides piégées derrière les paupières peuvent provoquer des lésions par

abrasion.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des

déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 6750 mg/l, Poissons

CL₅₀, 96 heure: 5840 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)

OECD 203

CL₅₀, 96 heure: 10610 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

OECD 203

NOEC, 7 jour: 4000 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés

aquatiques

CE₅₀, 48 hours: 2024 - 4136 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes

aquatiques

Cl₅₀, 72 hours: 3014 mg/l, Algues

Toxicité aiguë - Cl₅₀, : > 1000 mg/l, Boues activées

microorganismes OECD 209

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - LOEC, 21 jour: 441 mg/l, Invertébrés d'eau douce

invertébrés aquatiques Daphnia pulex

NOEC, 21 jour: 314 mg/l, Invertébrés d'eau douce

Daphnia pulex

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La substance est inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

Coefficient de partage log Pow: -3

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des

propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de

à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

Méthodes de traitement des

l'autorité locale d'élimination des déchets.

déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des

matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac Non applicable.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et

au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006

concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que

les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges,

amendé.

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Canada (DSL/NDSL)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Japon (ENCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Corée (KECI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Date de révision: 02/07/2022 Remplace la date: 04/01/2021 Numéro de version: 6.000

CHLORURE DE SODIUM

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de

navigation intérieures.

CAS: Chemical Abstracts Service. DNEL: Dose dérivée sans effet.

IATA: Association Internationale du Transport Aérien.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

Kow: Coefficient de partage octanol-eau.

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .

PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

PNEC: Concentration prédite sans effet.

REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.

MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.

FBC: Facteur de bioconcentration.

DBO: Demande biochimique en oxygène.

CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.

LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé. NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.

NOAEL: Dose sans effet nocif observé. NOEC: Concentration sans effet observé.

LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.

LE50: limite d'exposition 50

hPa: Hektopaskal

LL50: Lethal Chargement cinquante

OCDE: Organisation de coopération et de développement économique

POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau Un appareil respiratoire autonome: SCBA

STP Stations d'épuration

COV: Composés organiques volatils

Sigles et abbréviations utilisés Acute Tox. = Toxicité aiguë

dans la classification Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë

Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et

sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la

version précédente.

02/07/2022 Date de révision

Numéro de version 6.000

Remplace la date 04/01/2021

Numéro de FDS 20327

Statut de la FDS Approuvé.

Signature Lisa Bland

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.